



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dossier médical personnel

Question écrite n° 11140

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le rôle et les missions du groupement d'intérêt public (GIP) chargé du DMP (dossier médical personnel). Il lui demande s'il entre dans les attributions de ce GIP d'émettre par voie de presse des opinions et jugements de valeur sur des sociétés et entreprises du secteur informatique. Ainsi, sur le site Internet du GIP-DMP, on peut lire un communiqué intitulé : « États-Unis, vos données de santé intéressent les multinationales ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour éviter, à l'avenir, ce genre de dérapage.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11140

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7219

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)